

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

-----  
**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

-----  
**CANTON DE ROYAN**

-----  
**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 08.173**

L'An deux Mille Huit, le 18 décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION**

Le 11 décembre 2008

**DATE D'AFFICHAGE**

Le 11 décembre 2008

**ETAIENT PRESENTS** : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,

Mme BOURDEAU-BOROWSKY, M. CAU, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme LEFEBVRE, Mme LIGEARD, Mme MONNEREAU, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, M. RICH, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

**ETAIENT REPRESENTES** :

Mme LECOMTE représentée par Mme GRAMMATICO  
Melle BARRAUD-DUCHÉRON représentée par Mme LEFEBVRE  
M. MERLE représenté par Mme BOURDEAU-BOROWSKY

**ETAIT ABSENT – EXCUSE** : M. CHABASSE

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de présents :	29
Nombre de votants :	32

M. RICH a été élu Secrétaire de Séance.

**OBJET** : Convention d'Objectifs conclue entre la Collectivité et l'association  
**ROYAN SAUJON RUGBY pour l'année 2008 - AVENANT N° 2**

**RAPPORTEUR** : M. DENIS

**VOTE** : UNANIMITE

Il est proposé d'approuver un avenant n° 2 à la convention d'objectifs conclue entre la Ville de Royan et l'Association Royan Saujon Rugby pour l'année 2008, augmentant le concours financier de la collectivité de 300 euros toutes taxes comprises.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- VU le projet d'avenant n° 2 présenté,
- VU l'avis des membres de la Commission des Sports émis lors de sa réunion du 28 novembre 2008,
- APRES en avoir délibéré,

### **DECIDE**

- d'approuver l'avenant n° 2 à la convention d'objectifs conclue entre la Ville de Royan et l'Association Royan Saujon Rugby pour l'année 2008,
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer l'avenant n° 2 précité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 23 décembre 2008

Pour le Député-Maire,  
Le Premier Adjoint,  
Henri LE GUEUT



**AVENANT N° 2**

**A la Convention Générale d'Objectifs**

**Conclue entre la Collectivité**

**et Royan Saujon Rugby**

ENTRE

La Ville de ROYAN représentée par son Député-Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 18 Décembre 2008, rendue exécutoire le 23 Décembre 2008,

D'UNE PART,

ET,

Le Royan Saujon Rugby, association loi 1901, déclarée en sous préfecture de Rochefort le 18 mai 2004, sous le numéro 017005506, représentée par son président en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes, ci-après désignée l'Association,

D'AUTRE PART,

**IL A ETE EXPOSE CE QUI SUIT :**

Dans le cadre du développement de ses activités, et plus particulièrement la section féminine de Rugby, la Ville de Royan a décidé d'octroyer une subvention supplémentaire au Royan Saujon Rugby.

**IL EST ARRETE CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1**

La Ville s'engage à verser une subvention supplémentaire de 300 euros (trois cent euros) au profit du Royan Saujon Rugby.

La somme sera versée à la signature du présent avenant.

**ARTICLE 2**

Les autres termes de la convention restent inchangés.

*Fait à ROYAN, le 30 Janvier 2009*

Pour l'Association,  
Le Président,

Pour le Député-Maire,  
Le Premier Adjoint,  
Henri le Gueut

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 12 février 2009